

Mémoire du Club de bridge des aînés d'Outremont

« Les bridgeurs du CLUB DES AINÉS méritent une solution aux nouvelles contraintes du stationnement autour du CCI »

Février 2020

Quelques faits : Le CLUB DES AINÉS existe depuis plus de 50 ans. Il réunit au Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont 2 fois par semaine. Il réunissait avant la nouvelle réglementation sur le stationnement de 96 joueurs (ou 24 tables) à 64 joueurs de bridge (16 tables). Nos séances ont lieu de 12h.45 à 15h.45, les lundi et jeudi de toutes les semaines à quelques exceptions près. Les joueurs – joueuses sont en grande majorité des aînés. Si la salle est gratuite (CCI), le CLUB DES AINÉS défraie à même une cotisation les émoluments du directeur (un expert), les cafés, thés et collations, les équipements requis pour jouer au bridge.

Le CLUB DES AINÉS est et a toujours été **en mode « recherche de solutions »** pour régler les problèmes de stationnement autour du CCI.

Monter un dossier et faire un sondage

Pour rencontrer les autorités, nous avons cru bon savoir quelle est la clientèle du CLUB DES AINÉS. Un petit nombre de bridgeurs se rendent à pied (12%).

Un plus grand nombre utilise une automobile, soit 88%, qu'ils soient d'Outremont ou de l'extérieur d'Outremont. (*Annexe 1 remise aux autorités le 5 novembre*)

L'automobile est pour les aînés un appareil favorisant l'autonomie, la participation à une vie sociale et communautaire, un outil permettant de se déplacer sur des distances défiant les capacités physiques et dans des météo peu clémentes, et paradoxalement de rester actif. Ce n'est pas par fantaisie ou un caprice.

Ces déplacements se font en dehors des heures d'affluence, entre 12h.00 et 15h.50, les aînés ne voulant pas affronter les hordes d'automobilistes pressés d'aller ou de revenir du travail.

Les partenariats de bridge et les amitiés ne devraient être dictés par un règlement de stationnement.

Tous les bridgeurs sont des citoyens du Grand Montréal et Outremont est un arrondissement de Montréal. Nos infrastructures sont collectives et communautaires comme on peut le lire dans le *Programme de la culture, des sports et des loisirs*. On prétend vouloir attirer une clientèle des arrondissements et municipalités voisines.

De multiples démarches pour sensibiliser les autorités municipales

Le CLUB DES AINÉS a entrepris dès septembre 2019 une longue et fastidieuse démarche pour trouver avec Outremont une solution pour sa survie.

1^{ière} étape de la démarche : 7 septembre 2019, premières inquiétudes et demande de rencontre avec les autorités.

2^e étape de la démarche : Présence à la Table des Aînés d'Outremont. Rencontre au CCI, le 2 octobre avec Mme Fanny Magini, conseillère municipale autour des problèmes de stationnement appréhendés autour du CCI.

Pendant ce temps, le CLUB DES AINÉS monte un dossier sur l'argumentaire et les résultats d'un sondage ayant trait à la fréquentation et aux modes de déplacement des bridgeurs du CLUB DES AINÉS, dossiers remis à M. Tomlinson et son équipe le 5 novembre 2019. (*Annexe 1 et 2*)

3^e étape de la démarche : Pour étoffer son argumentaire, le CLUB DES AINÉS provoque une rencontre avec M. Lefebvre, coordonnateur aux loisirs au CCI, le 14 octobre afin connaître la réalité de la vie du CCI et de l'utilisation des stationnements adjacents. Il y a eu communication des préoccupations des bridgeurs. Suivi d'une demande de séance de travail. On s'entend pour le 28 octobre, au CCI, 10h.00.

3^e démarche - suite : Annulation de la séance de travail avec M. Lefebvre prévue pour le 28 octobre. Suggestion d'un recours : avoir accès à la loi à l'information pour obtenir les données réclamées. Quelle réponse insultante !

4^e étape de la démarche : rencontre le 5 novembre avec M. Tomlinson, M. Ménard et Mme W. Pollak. À l'hôtel de ville. Dépôt du dossier et du sondage. (*Annexe 1 et 2*)

5^e étape de la démarche : Rencontre de suivi à la rencontre du 18 décembre pour arrêter une solution. Avec M. J. Simard-Ménard, chef de cabinet et Mme M.-J. Nobert du service de la circulation, M. Tomlinson étant absent pour cause de santé et Mme Leblanc ne pouvant être présente. Nous présentons une avenue qui semble facile d'application et raisonnable. « **Les vignettes BRIDGE** »

6^e Appels répétés auprès de Mme Lavallée, secrétaire de M. Tomlinson quant à la décision de l'hôtel-de-ville, l'urgence d'une décision à communiquer aux bridgeurs avant le 1^{er} février.

7^e Étape de la démarche : Demande lors de la séance d'information di 21 janvier 2020 sur la réglementation entourant le stationnement, dans la cadre de cette présente consultation publique. Demande avancée par le CLUB DES AINÉS : Report de l'entrée en vigueur des règles de stationnement du 1^{er} février à la date effective de la prise de

décision par l'administration municipale, histoire de trouver une solution acceptable pour le CLUB DES AINÉS.

Mme Leblanc, directrice générale dit : « Non ! Pas de report ».

8^e étape de la démarche : Séance du conseil municipal du 3 février 2020. À nouveau, demande d'une décision satisfaisante et claire pour en informer les membres du CLUB DES AINÉS. Réponse de M. Tomlinson : « Nous n'avons pu faire consensus. Nous nous penchons sur la question, mais la solution « VIGNETTE » n'est pas retenue. »

Problématique évoquée par les autorités municipales :

Sommaire très succinct des arguments invoqués par Outremont dans ses échanges avec le CLUB DES AINÉS.

- L'arrivée massive d'étudiants et personnel des facultés de l'U. de Mtl sur le nouveau campus.
- Redonner aux Outremontais leurs places de stationnement.
- La circulation urbaine très dense le matin et le soir. La volonté de réduire l'utilisation de la voiture à Montréal et particulièrement à Outremont.
- La nécessité de revenus pour investir dans la plantation d'arbres.
- Pour ce faire, la vente de vignette va générer des revenus additionnels.
- Inciter les citoyens et les automobilistes à utiliser les transports en commun, à marcher... (N.B La station de Métro Outremont n'offre pas d'accès aux handicapés et même les biens portant ont au moins 17 marches à monter).

Argumentaire du CLUB DES AINÉS: Nous avons présenté des arguments justifiant une solution qui permettrait au CLUB DES AINÉS de maintenir son niveau d'activités et ainsi encourager les aînés bridgeurs à rencontrer des amis (amies), à se stimuler intellectuellement, à rester actifs. (*Annexe 2*). Notre solution proposée = distribuer une vignette « BRIDGE » signifiant qu'une durée de 4 heures de stationnement est tolérée à l'endroit des joueurs de bridge, les lundis et jeudis entre 12h.00 et 16h.00. M. Tomlinson, en réunion du Conseil, nous dit que cette solution n'est pas retenue. Mais alors quelle solution est retenue ? « Nous sommes à étudier la question ! »

On ne règle pas le problème du réchauffement climatique et de la congestion automobile sur l'île de Montréal sur le dos des aînés.

N.B. Il n'y a personne au CCI qui contrôle l'utilisation des deux stationnements du CCI. Personne ne connaît le réel taux d'occupation de ces stationnements aux différentes heures de la journée. Les données sur laquelle repose le rapport de 2017 de Stationnement Montréal (*annexe 3*) ainsi que le *Rapport : Analyse technique et*

financière pour l'optimisation de l'offre en stationnement du site Outremont, Août 2018 (EN POSSESSION DE LA MUNICIPALITÉ) sont non valides et gravement trompeuses, car elles sont basées sur les paiements aux horodateurs des stationnement du CCI, et non sur le taux réel d'occupation des stationnements. Pourquoi ? On ne tient pas compte des personnes qui se stationnent avec une vignette « **USAGERS** » après avoir payé une passe trimestrielle ou annuelle, des vignettes remises au personnel du CCI « **EMPLOYÉ** » ainsi que celles remises au personnel de la Sécurité, pas plus qu'on ne tient compte des passes remises aux bénévoles des divers groupes communautaires « **BÉNÉVOLE** ». Il y en a entre 100 et 200 de ces passes¹.

De plus la base de calcul ne tient pas compte des espaces réservés aux handicapés (2), Communauto (4) et la Sécurité publique (4). L'été dernier, le tiers de l'espace du stationnement sur terre (23) a été cédé aux amateurs de « skateboard ». Lors de notre rencontre avec M. Tomlinson, il a reconnu que les données de Stationnement Montréal 2017 sur les taux d'occupation des stationnements ne sont pas d'une grande fidélité et ne reflètent pas la réalité. Il n'y a qu'à se rendre sur place.

De plus il n'y a personne au CCI ou dans l'administration municipale qui ne mesure l'impact de l'arrivée de personnels et étudiants provenant du campus de l'U. de Mtl sur les espaces de stationnement du CCI, contrairement aux mises en garde et recommandations dans le *Rapport Brodeur Frenette (27 septembre 2017). (EN POSSESSION DE LA MUNICIPALITÉ)*

De plus personne ne peut nous informer sur la solution de remplacement du stationnement sur terre que l'on a dit être appelé à disparaître. Dixit M. Tomlinson. A-t-on changé d'idée ?

Pourquoi ne pas chercher à se doter de statistiques et données valables pour trouver une solution qui tienne la route à court et moyen terme ? Il n'y a rien de plus fiable que l'observation directe !

Nous avons fait un tel exercice d'observation terrain le 11 février à 11h.30 et les chiffres parlent. (*Annexe 4*). Le 11 février, nous avons relevé que **59% des véhicules stationnés au CCI avaient des vignettes données ou vendues par le CCI, donc des véhicules qui n'entrent pas dans le calcul à partir de l'horodateur.** Est-ce que la situation était différente en 2017 ? Non ! **De là des statistiques complètement erronées**, sans compter la base du calcul, soit une disponibilité de 80 places sur le terre. L'été et l'automne dernier, le parc de « skateboard » occupait 1\3 des places du stationnement du terre et 8 places disponibles restantes sont réservées à Communauto

¹ M. Lefebvre du CCI nous a référé à la Loi sur l'accès à l'information pour obtenir les données exactes, suite à une directive de l'administration municipale.

et la Sécurité publique. Donc 53 places – 8 places réservées = 45 places réellement disponibles sur le tertre. Cela devrait être la base de calcul. Bravo pour la rigueur... Or les recommandations du rapport Lemay sont formulées à partir de ces données erronées. Rapport Lemay – Analyse technique et financière pour l'optimisation de l'offre en stationnement du site Outremont. Août 2018.

« Il est impossible de ne pas communiquer » Paul Watslawick 2018

Comportements irrespectueux. L'administration actuelle d'Outremont mène une communication pour le moins déficiente. Suite à nos multiples démarches pour avoir une réponse de nature à dissiper nos craintes, le maire ne retourne pas nos appels. Le 21 janvier, le maire propose de rencontrer en personne les bridgeurs du CLUB DES AINÉS et mais il ne se présente pas. Il ne nous en informe pas, pas plus qu'il ne s'excuse.

L'administration municipale fait preuve d'une indécision monstre après plus de 3 mois de demandes répétées pour rendre une réponse avant le 1^{ier} février, date fatidique pour le CLUB DES AINÉS.

« Ne pas communiquer, c'est communiquer. » Paul Watslawick 2018

Les administrations Plante et Tomlinson tiennent un double langage à l'endroit des aînés alors qu'ils prétendent avoir un préjugé favorable envers les aînés. Engagement électoral 2017.

On nomme le CCI **Centre communautaire intergénérationnel** pour réserver quel traitement et quelle place aux aînés ?

Toujours en attente d'une solution

Le CLUB DES AINÉS reste toujours en attente d'une solution correcte pour sa survie.

Les répercussions

À court terme, le premier lundi après le 1^{ier} février, - **26%** de bridgeurs à cette séance, le jeudi 6 février, -**35%** de bridgeurs. 2^e lundi de février, -**52%**. Bref une catastrophe annoncée qui se concrétise. Toujours pas de solution en vue.

Mot de la fin

Nous bridgeurs aînés, nous constatons qu'Outremont ne pense à nous en ne réglant pas notre problème. On se dote d'un **centre communautaire intergénérationnel**, mais pour tenir les aînés à distance.

Oui, il y a augmentation du parc automobile et de la circulation aux heures de pointe dans la grande région métropolitaine en lien avec l'étalement urbain. Mais Outremont a-t-il choisi la bonne cible en pénalisant les aînés ?

Ne pas prendre de décisions équivaut à inciter les aînés à rester confinés à la maison, bien isolés et peu stimulés. Nous l'avons répété maintes fois.

Le règlement de stationnement d'Outremont privilégie la plantation d'arbres au détriment des aînés dans une municipalité pourtant très verte.

Pourquoi des solutions sans consulter, sans faire un minimum d'analyse et de simulation des impacts des décisions ?

Que pensez-vous des chiffres de participation des membres du Club des aînés ? Nous avons signalé les répercussions appréhendées de ces décisions sur notre membership de façon répétée entre octobre 2019 et février 2020 !

Et l'administration Plante cautionne ces actions ?

Va-t-on vers des ghettos de districts municipaux bien coupés les uns des autres ? On se demande si Montréal veut être **une** grande ville ou **une série d'enclaves bien scellées**.

Bref nous sommes nombreux à avoir hâte au 7 novembre 2021, date des prochaines élections municipales.

COMPILATION DES PRÉSENCES – PROVENANCE – TYPE DE DÉPLACEMENT

Bridge – Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont

Jeudi le 26 et le 30 septembre 2019

Nombre de répondant au questionnaire : 86 et 84.

Nombre de réponse utilisable : 82 et 82

Nombre de réponses remises tardivement – sans date, donc inutilisables : 7

PROVENANCE

Résident(e)s d'Outremont : 21 ou 26% et 24 ou 30% = 28% en moyenne

Résident(e)s hors Outremont : 61 ou 74% et 56 ou 70% = 72% en moyenne

Pas d'informations utilisables : 5\86 et 2\84 = exclus des stats

MODALITÉ DE DÉPLACEMENT

- 1) À pied (tout le temps) : 10 personnes ou 12 % et 10 personnes ou 12%
= 12% en moyenne
- 2) En automobile : 67 personnes ou 82% (26 sept.) 65 personnes ou 79% (30 sept.)
= 81% en moyenne
(N.B. = la question ne permet pas de savoir si des personnes se sont regroupées pour ce déplacement ou si chacun(e) avait son automobile.)
- 3) À l'occasion à pied, à l'occasion en automobile : 5 personnes ou 6% (26 sept.) et 7 personnes ou 9% (30 sept.)
= 7% en moyenne
N.B. : respectivement 11 et 12 joueurs – joueuses de bridge habitant Outremont viennent avec leur automobile au CCI les 26 et 30 sept. Le CCI est localisé à l'extrême Nord du territoire d'Outremont.

ENDROIT OÙ LES JOUEURS SE STATIONNENT

- 1) Dans le stationnement du CCI : 26 joueurs - joueuses de bridge le 26 sept. ou 39% et 24 personnes ou 37% le 30 sept.
Une personne qui à l'occasion vient à pied ou en automobile. 6 participants ou 9 % n'ont pas répondu à cette question.
- 2) Sur la rue ou dans le stationnement du CCI selon la disponibilité :
27 personnes ou 40% le 26 sept. et 21 personnes ou 32% le 30 sept.

Une personne qui vient à l'occasion à pied ou en automobile. (N.B. = une des explications : le manque de place dans le stationnement du CCI vu le coût du stationnement du CCI.)

- 3) **Toujours sur la rue : 13 personnes ou 19% de l'échantillon le 26 sept. et 18 personnes ou 28 % le 30 sept.**

Donc il peut y avoir jusqu'à 42 personnes qui cherchent à se stationner dans le stationnement du CCI (lundi) et jusqu'à 53 joueurs le jeudi. Avec les autres activités du CCI, évidemment le stationnement actuel ne suffit pas.

Les lundis, il pourrait y avoir jusqu'à 40 personnes qui auront à prendre une décision sur l'achat d'une vignette ou pas et les jeudis, 39 joueurs auront à décider.

Nous ne commentons pas la question de la démarche d'un joueur qui doit arrêter au CCI pour s'acheter une vignette et partir pour se trouver une place sur la rue (quelle rue ? à quelle distance du CCI ?)

N.B. Les joueurs d'Outremont n'auront pas à se taper cette contrainte additionnelle (12 joueurs les lundis et 9 joueurs les jeudis) s'ils se sont acheté une vignette annuelle.

Remarques et analyse sommaire .

On note une bonne similitude entre la fréquentation et les pratiques de déplacement les deux journées, encore que le lundi, la présence peut facilement monter à 120 joueurs.

N.B. : Près de 40 joueurs – joueuses de bridge vont voir l'offre de places de stationnement être grandement modifiée dans les semaines à venir avec le nouveau système de vignette.

*Alors que sur la rue, cela ne coûtait rien, elles auront à défrayer 10,00\$ par présence pour une vignette **sans assurance de trouver une place à proximité du CCI**. Si l'emplacement est trop éloigné du CCI, certaines de ces personnes retourneront à la maison et\ou ne reviendront plus au bridge au CCI.*

N.B. : comment les autres clientèles du CCI, les étudiants et le voisinage réagiront à l'obligation de devoir acheter une vignette annuelle, mensuelle ou à 10,00\$ pour un stationnement sur la rue, pour toute durée d'arrêt de plus de 2 heures. Personne ne le

sait, mais on peut faire l'hypothèse que certains (es) cesseront de venir, que le stationnement du CCI sera bondé **(2,00\$ au lieu de 10,00\$)**.

Combien de temps cela prendra aux étudiants du campus voisin de se passer le mot quant à l'existence d'un stationnement à tarif réduit à distance de marche des nouveaux bâtiments de l'U.Mtl ? Leur présence a déjà été constatée et ne risque que d'augmenter.

Y aura-t-il des places sur la rue pour des personnes à mobilité réduite ?

N.B. : Le directeur du club, M. Morency, nous a déclaré ne pas vouloir perdre du temps pour se trouver une place de stationnement sur la rue si le stationnement du CCI est plein et si c'est le cas, il ne viendra plus diriger le club et tirera sa révérence.

N.B. : **Le coût de participation à une séance de bridge est de 5,00\$** par présence par personne.

Rencontre jeudi am du Cercle des Aînés au CCI

Sous la présidence de Mme Unterberg, Mme Fanny Magini, conseillère d'arrondissement du District de Jeanne Sauvé, se présente pour répondre à de nombreuses questions d'ainé(e)s.

Voici quelques commentaires et réponses qui nous concernent.

- *Outremont va de l'avant avec son projet de modification des pratiques de stationnement. Des vignettes seront achetées soit en ligne, soit dans divers lieux comme le CCI, la Bibliothèque. Le déploiement des changements commencera le 7 octobre à partir du Haut-Outremont et s'étendra progressivement au reste du territoire.*
- *Pourquoi 2 heures de stationnement gratuit plutôt que 4 heures comme à VMR ? Parce que les cours des étudiants sont de durée de 3 heures.*
- *Une étude de la Ville de Montréal dit que le stationnement du CCI n'est pas utilisé à sa pleine capacité !*
Quelle étude ? Jamais vue! Une observation visuelle simple du stationnement dit exactement le contraire !
- *Nos bénévoles et participantes à diverses activités pour seniors ne paieront jamais 10,00\$ pour venir ici ! Nous avons fait des accommodements pour les aidants naturels dans les résidences et s'il y a des problèmes, nous verrons comment cela se passe et dans 1 an, nous ferons des ajustements.*
Un an, c'est beaucoup plus de temps qu'il ne faut pour faire mourir le Club de Bridge d'Outremont.
La majorité des personnes ne veulent pas aller en résidence et reçoivent leurs aidants naturels à leur domicile. Votre solution pour les résidences devrait s'appliquer à tous les seniors d'Outremont. *Pas de réponse.*
- *Présentation d'un cas d'un manque de jugement des employés de l'agence de sécurité. Oui, il y a eu des cas, mais l'agence a un contrat avec la Ville de Montréal jusqu'en 2021 et ils ont pignon sur rue en Ontario... Pas facile de contester leurs actions. Appelez-moi...*
- *Le CCI dans sa vocation doit accueillir divers événements. Cela modifie grandement l'occupation du stationnement et sur la rue autour du CCI. Pas de réponse valable. On pourra examiner cela après 1 an d'expérience...*
- *Vendre une vignette de stationnement sans garantir l'accès à une place à distance raisonnable du CCI, c'est aberrant. Avec un parco, on paie, mais on a sa place assurée !*
Pas de réponse valable.

- ***Le tarif mensuel- 100,00\$ (pour les travailleurs) est basé sur le prix de la carte de métro. Cela devrait être assez pour décourager les étudiants de venir en automobile. Nous verrons à l'usage si c'est insuffisant pour les uns ou pour les autres et corrigerons dans 1 an.***
- ***Il y aura un mécanisme de surveillance de la durée du stationnement et de l'achat de vignette. (Sans entrer dans les détails...). Pour les parcs, cela reste tel quel. La durée du stationnement règlementé est de 8 heures à 22 heures. C'est gratuit après. Donc si vous avez des invités à 20h.00, ils peuvent rester le reste de la soirée. !?!***

ARGUMENTAIRE ENTOURANT LE STATIONNEMENT POUR LES MEMBRES DU CLUB DE BRIDGE D'OUTREMONT

- **Le club de bridge des aînés d'Outremont.** S'y réunissent au Centre intergénérationnel d'Outremont les lundi et jeudi de 80 à 120 joueurs. C'est un club accessible de par son coût de participation (**5,00\$**). Il retient les services d'un directeur qualifié, soit M. Benoît Morency. Ce club existe depuis plus de 20 années. S'y réunissent des citoyens et citoyennes d'Outremont, de leurs amis provenant des quartiers avoisinants dans une proportion 33\66. Les sessions de bridge durent près de 4 heures, incluant les moments d'inscription et d'attente, le temps de jeu, le temps de la pause et l'attente de la livraison des résultats.
- **Le profil des membres du club de bridge d'Outremont.** En majorité des seniors, dont quelques-uns handicapés, d'autres à mobilité réduite. On retrouve beaucoup de bénévolat dans l'existence du club et les revenus annuels en surplus sont remis à des organisations caritatives reconnues.
- **Les besoins auquel le club répond.** Le bridge est un loisir apprécié par une clientèle qui n'est pas très jeune, ni très mobile. Cela permet **des rencontres amicales**, donc **de la socialisation** chez un groupe de personnes qui se retrouvent souvent esseulées à la suite d'un décès, une retraite méritée. On le sait, la santé des aînés se maintient selon une combinaison d'une saine alimentation, **d'une stimulation mentale continue**, d'une bonne dose de socialisation soutenue qui brise l'isolement, ainsi que **des actions pour bouger, pour s'activer** et ne pas se replier sur soi, c'est bien connu.
- **Les facteurs critiques de succès d'un club de bridge.**
 - Une masse critique de joueurs pour garantir une réelle compétition (le nombre total),
 - l'encadrement par un directeur qualifié qu'il faut payer,
 - des catégories de joueur de divers calibres (débutant – moyen – fort) en nombre suffisant pour faire des sections,
 - du bénévolat pour s'assurer de la mise en place des équipements requis pour jouer au bridge, l'achat des provisions pour le goûter, la remise en ordre des lieux, des communications téléphoniques et de

personne à personne pour faciliter la constitution de paires, la gestion des finances incluant la vente des coupons de participation. À noter que les paires de joueur de bridge ne sont pas constituées de citoyens vivant dans le même arrondissement, mais plutôt d'une complicité bien établie et d'un partage de conventions de jeu.

- Finalement cela demande aussi une accessibilité réelle aux lieux, car certains joueurs ou certaines joueuses de bridge doivent composer avec une mobilité réduite.

- **Contraintes actuelles du stationnement.** Les membres du club ne peuvent actuellement tous et toutes se stationner dans le stationnement du Centre intergénérationnel, car il y a d'autres usagers du Centre qui occupent des places (dont bénévoles avec une passe, employés du CCI ?, ceux qui ont acheté une passe annuelle ?), les véhicules de la Sécurité d'Outremont (4 places) sont là aussi, les véhicules de Commun Auto aussi (2 places). Il y a 51 places de stationnement surélevé qu'on nous dit appelé à être démoli et intégré au parc à venir. Il y a 19 places désignés sur la façade Est du bâtiment et 10 autres places sur le long du trottoir menant aux accès. Chaque fois que nous allons jouer, le stationnement est plein.

Nous rappelons qu'il peut y avoir de 80 à 120 personnes présentes. Le stationnement dans les places du Centre intergénérationnel coûte actuellement 2,00\$ pour une durée de 4 heures. Nombre de joueurs – joueuses du Club viennent en automobile (voir le petit sondage ci-joint) soit de par leur lieu de résidence dans le quartier, trop éloigné pour venir à pied, soit à cause de leur mobilité réduite ou encore parce qu'ils viennent des quartiers avoisinants. Nous ne savons pas combien se déplacent à plus d'un ou d'une dans le véhicule. Pour plusieurs de ces membres, actuellement il n'en coûte rien, c'est gratuit s'ils trouvent à se stationner sur la rue, sinon c'est 2,00\$. Dans ces conditions, le stationnement n'est nécessairement facile et rappelons que certains – certaines utilisent leur vignette de personne handicapée. (Voir le document statistique ci-joint).

Outremont entend activer son système de vignette limitant la durée de séjour gratuit à **2 heures**. Une séance de bridge dure avec le temps de s'installer et d'obtenir les résultats à la fin **4 heures**. À noter que l'on ne peut interrompre le déroulement de la séance de bridge à tout moment pour permettre à tout un chacun d'aller déplacer sa voiture.

Le coût du stationnement sur la rue durant cette plage horaire de près de 4 heures passera donc de 0,00\$ à 10,00\$. Les statistiques ci-jointes font état d'une indisponibilité des places dans le stationnement du CCI. Nous constatons déjà la venue d'étudiants du campus voisin, une bonne affaire pour eux, 2,00\$ pour une plage horaire d'un cours.

- **Répercussion sur le Club.** Nous risquons conséquemment une importante défection de joueurs- joueuses, une perte de cette masse critique de membres actifs requis et pour retenir les services d'un directeur professionnel, son départ pour cause de difficulté à se stationner, la perte de la capacité de constituer des sections de joueurs de forces diverses, la perte des bénévoles qui habitent à l'extérieur d'Outremont (une majorité de l'équipe responsable du club), en somme une sérieuse dégringolade, voir la disparition carrément du club.
- **Le discours social et politique d'Outremont.** Dans son programme des loisirs d'Outremont, édition 2018 – 2019, on parle de concertation des aînés, de la place qu'ils occupent dans la vie municipale. Mme Plante tient le même discours. Mme Blais, ministre des aînés aussi.
Mme Francine Unterberg est présidente de cette table de concertation.
Dans les documents officiels de la municipalité, il y a une invitation au partenariat : programme des loisirs d'Outremont, p. 8 – 9.
Le CCI porte le titre de Centre communautaire intergénérationnel. Avons-nous été consultés ? Connaît-on nos besoins ? Avec ce titre de centre communautaire intergénérationnel, encore faut-il que les **diverses** générations soient accueillies !
- **Il n'y a pas que le Club de bridge.** Le Centre communautaire intergénérationnel réunit bon nombre de groupes, d'activités. Les contraintes physiques du Centre communautaire intergénérationnel affectent tous les groupes – utilisateurs du Centre. Nous voyons mal les joueurs de hockey visiteurs ou locaux se promener dans les transports en commun avec leur équipement. Nous ne voudrions pas voir les parents des jeunes joueurs de hockey (ligue avec TMR) ou les patineurs ou patineuses désertir le Centre pour cause de non-planification des répercussions des modifications des règles de stationnement à Outremont. Nous ne pouvons parler pour les utilisateurs des ateliers d'art, les Ultramontais, les spectateurs des spectacles, les utilisateurs des programmes de gymnastique. Et que

se passera-t-il avec les évènements qu'organise le CCI ? Sans compter que les dernières années, une bonne partie du stationnement a été réquisitionnée lors de la vente de sapins de Noël en fin d'année.

C'est pourquoi nous avons demandé des informations à M. S. Lefebvre, agent des relations publiques du CCI. Après une rencontre ma foi fort sympathique, l'accès aux informations nous a été refusé. Ayez recours à la loi sur l'accès à l'information via l'Hôtel de ville.

- **Autres impacts.** Les décideurs ont-ils mesuré les impacts de cette nouvelle réglementation sur les revenus tirés des inscriptions des non-résidents qui s'inscrivent à l'une ou l'autre activité des loisirs au CCI et qui verront leurs frais majorés substantiellement. Réaction ? Pertes ?
- **Solution : la consultation et une recherche de solutions appropriées.**
Que faire ? Nous consulter et trouver des solutions adéquates pour les différents groupes d'utilisateur afin que le Centre communautaire intergénérationnel conserve sa vocation et son appellation.
Nous ne voulons pas y aller de multiples solutions qui nous ont été proposées pour ne pas allonger ce document. Nous demandons une franche consultation et des échanges en direct avec le personnel qui gère le CCI et le conseil qui statue sur les règles de stationnement dans un 2^e temps.
- **Information additionnelle.** Il est bon de noter que les règles du stationnement de la municipalité voisine, VMR sont différentes. On permet un stationnement pouvant aller jusqu'à **4 heures**.

CONCLUSION : Nous ne voulons pas comme bridgeurs nous immiscer dans toutes les décisions réglementaires de la municipalité, mais nous désirons trouver une solution garantissant la pérennité du club et respectueuse des aînés-aînées que nous sommes. En attente d'un accueil positif de notre demande, nous sommes disponibles pour vous rencontrer et débattre des avenues de solution.

Proposition dans la recherche de solution

Clientèle du bridge – CCI

Les joueurs de bridge sont au CCI à partir de 12h.00 et quittent vers les 16h.00.

Comme principe directeur dans les solutions avancées, nous prenons en considération la **simplicité** dans la gestion courante d'un accès au stationnement du CCI ou d'une place sur la rue pour ceux qui doivent utiliser un véhicule moteur.

Si l'accès au stationnement du CCI est impossible, ce qui se produit régulièrement. (*Voir notre relevé des pratiques de stationnement remis aux autorités municipales – Compilation des présences oct.2019*), l'achat d'une vignette journalière, en plus d'être coûteuse, présente pour les séniors qui ne fonctionnent pas avec l'informatique aisément une difficulté accrue pour obtenir une place pour stationner sur la rue : se stationner temporairement aller au comptoir du CCI, acheter soit un accès au stationnement quelque part au ou près du CCI, se rendre au comptoir du CCI, acheter leur vignette journalière, ressortir et se mettre à la recherche d'une place sur la rue. Ces opérations vont nécessairement décourager nombre de joueurs – joueuses.

Reste à voir aussi la facilité d'achat de vignette journalière en ligne.

SOLUTIONS

1. Fournir aux membres du Club de bridge des aînés une vignette de stationnement gratuit sur la rue permettant un stationnement de 4 heures, les lundi et jeudi dans les rues avoisinantes du CCI.

Si la municipalité veut s'éviter l'administration de cette pratique, les responsables du Club de bridge pourront et recueillir les informations nécessaires (nom, plaque d'immatriculation, description du véhicule, etc.), gérer une liste à jour des titulaires d'une telle vignette au fur et à mesure de l'évolution de son membership. Si un autocollant doit s'ajouter pour application dans une vitre du véhicule ainsi listé, il en fera la distribution.

Donc une inscription pour l'année ou les années, des déplacements limités au maximum, un membership du Club de bridge intact.

2. Le Club croit que des places pour handicapés gagneraient à être identifiées sur la rue par la municipalité, s'il n'est pas dans les intentions de l'administration d'en ajouter dans le stationnement juxta au CCI, et non seulement pour les membres du Club, mais pour la clientèle du CCI.

La municipalité et la Ville de Montréal disent dans leurs orientations garantir aux aînés

une vie socio-communautaire complète. 27% de la population d'Outremont se qualifie à titre d'ainés.

3. Le CCI crée en arrière du bâtiment (côté Nord- et Ouest) des places de stationnement à proximité de son bâtiment, places réservées à sa clientèle dans la perspective de la disparition du stationnement surélevé.
4. L'administration actuelle mène une étude sur l'utilisation du stationnement autour du CCI et met en place des pratiques qui vont permettre de réserver ces places aux clientèles du CCI.

Société en commandite Stationnement de Montréal

Année 2017

Terrain 409

Taux d'occupation *

409_912 (17 places)

Heure No	semaine						fin de semaine			Total
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	total	samedi	dimanche	total	
08:00-08:59	7,93%	5,75%	8,54%	4,83%	11,66%	7,74%	12,00%	9,29%	10,66%	8,58%
09:00-09:59	23,53%	15,55%	19,79%	13,41%	31,62%	20,78%	27,06%	29,62%	28,33%	22,95%
10:00-10:59	32,26%	24,43%	26,66%	37,54%	42,77%	32,73%	53,68%	37,25%	45,54%	36,42%
11:00-11:59	30,53%	25,57%	23,31%	41,86%	34,23%	31,10%	62,92%	34,69%	48,94%	36,23%
12:00-12:59	55,85%	34,02%	33,08%	63,89%	28,44%	43,05%	65,54%	33,45%	49,65%	44,95%
13:00-13:59	54,71%	46,78%	42,19%	64,34%	24,47%	46,50%	51,47%	35,44%	43,53%	45,64%
14:00-14:59	52,71%	46,22%	42,21%	59,21%	21,10%	44,29%	36,40%	37,68%	37,03%	42,20%
15:00-15:59	52,08%	45,05%	41,75%	59,08%	21,19%	43,83%	25,32%	38,00%	31,60%	40,31%
16:00-16:59	32,05%	37,28%	38,48%	44,81%	26,60%	35,85%	26,39%	37,09%	31,69%	34,65%
17:00-17:59	26,43%	33,07%	33,60%	32,67%	33,02%	31,76%	27,20%	37,33%	32,22%	31,89%
18:00-18:59	31,44%	39,45%	37,37%	30,83%	41,50%	36,12%	29,09%	40,34%	34,66%	35,70%
19:00-19:59	34,02%	45,30%	42,23%	33,46%	50,05%	41,01%	44,42%	54,01%	49,17%	43,36%
Total	36,13%	33,20%	32,43%	40,49%	30,55%	34,56%	38,46%	35,35%	36,92%	35,24%

409_913 (99 places)

Heure No	semaine						fin de semaine			Total
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	total	samedi	dimanche	total	
08:00-08:59	0,42%	0,25%	0,51%	0,39%	0,41%	0,40%	1,21%	1,70%	1,45%	0,70%
09:00-09:59	0,84%	0,55%	1,48%	0,95%	1,35%	1,03%	5,78%	5,57%	5,68%	2,38%
10:00-10:59	1,37%	0,75%	2,44%	6,19%	2,28%	2,61%	22,43%	10,87%	16,76%	6,70%
11:00-11:59	1,82%	0,86%	2,37%	7,84%	2,34%	3,05%	31,51%	8,88%	20,41%	8,08%
12:00-12:59	9,26%	1,41%	2,41%	12,74%	2,18%	5,60%	38,58%	6,68%	22,93%	10,62%
13:00-13:59	13,95%	3,40%	3,69%	14,19%	1,98%	7,44%	28,93%	8,27%	18,80%	10,73%
14:00-14:59	13,91%	4,07%	3,67%	13,27%	1,88%	7,36%	15,78%	9,92%	12,91%	8,97%
15:00-15:59	13,98%	4,51%	3,69%	13,70%	1,76%	7,53%	9,23%	9,63%	9,43%	8,08%
16:00-16:59	8,42%	4,59%	3,72%	9,72%	3,30%	5,95%	6,22%	8,50%	7,33%	6,35%
17:00-17:59	3,76%	4,30%	6,49%	5,05%	5,96%	5,11%	6,12%	8,43%	7,25%	5,73%
18:00-18:59	3,69%	9,55%	15,21%	4,31%	12,55%	9,06%	8,16%	10,09%	9,11%	9,08%
19:00-19:59	7,59%	15,18%	20,47%	7,20%	20,46%	14,18%	14,20%	18,02%	16,08%	14,73%
Total	6,58%	4,12%	5,51%	7,96%	4,70%	5,78%	15,68%	8,88%	12,34%	7,68%

* taux d'occupation = nombre de minutes payées / nombre de minutes disponibles

UNE OBSERVATION TERRAIN – STATIONNEMENT CCI

MARDI, LE 11 FÉVRIER 2020 – 11H.30

Météo : Tempête de neige vendredi. Stationnements partiellement enneigés. Le mardi 11, météo clémente.

Le CCI émet des vignettes jaunes plastifiées pour durée déterminée à tout le moins aux employés, aux bénévoles, aux usagers qui optent pour une passe trimestrielle ou +.

Nombre de véhicules stationnés au CCI : 42 + 2 automobiles Communauto dans leur espace réservé.

Emplacement : 1) Le long de la bâtisse CCI = 13 véhicules

2) Stationnement du tertre = 29 véhicules + 2 véhicules Communauto

Véhicules dans les 4 places réservées à la Sécurité publique = 2 véhicules sans vignette jaune apparente

Véhicules avec vignette jaune « EMPLOYÉ » = 14 (dans les deux stationnements)

Véhicules avec vignette jaune « BÉNÉVOLE » = 6 (dans les deux stationnements)

Véhicules avec vignette jaune « USAGER » = 2 (sur le tertre)

Véhicule avec vignette bleu ??? = 1

Véhicules enneigés depuis 1 1\2 jour + = 4 (dans les deux stationnements)

Donc sur les 42 automobiles stationnées à 11h.30 59% n'ont pas eu à recourir à l'horodateur, ce qui modifie grandement les calculs faits à partir de l'horodateur comme Stationnement Montréal l'a fait en 2017. La firme Lemay a utilisé ces données dans son rapport d'août 2018.

10% des emplacements des deux stationnements n'ont jamais besoin de recourir à l'horodateur, soit ceux détenus par Communauto et Sécurité publique.

N.B. 4 véhicules enterrés sous la neige n'avaient pas depuis 1 1\2 jour + renouvelé leur achat de ticket de stationnement pour toutes ces journées. Ces véhicules sont localisés tout à côté de véhicules de la Sécurité publique.